

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de l'association

AMICALE DES TIREURS DE LA CHAPELLE SAINT LUC A.T.C.S.L

L'an deux mille vingt trois le 14 septembre à 19 h 30. Les Membres de l'Association "DE L' A.T.C.S.L dont le siège est à LA CHAPELLE SAINT LUC 20 rue de la Douane, se sont réunis au 28 rue de la Douane.

Sur la convocation du Comité directeur en date du 2 août 2023

L'assemblée est présidée par Monsieur AIME Claude le Président

Le président constate que les membres, présents, ou représentés, représentent 76 % des membres et que la majorité est requise.

Après vérification des pouvoirs.

Monsieur le Président déclare alors que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Les membres peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du président :

- le rapport Moral et Financier du Conseil sur l'exercice écoulé ; - le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.
- Les pouvoirs des Membres représentés par des Membres Mandataires

Le président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1 Approbation du rapport Moral.
- 2 Compte rendu Financier et quitus au conseil de sa gestion.
- 3 Règlement des licences
- 4 Classement des clubs
- 5 Classement des tireurs 6 Organisation des compétitions.
- 7 Calendrier de tir.
- 8 Entraînements.
- 9 Ecole de tir.
- 10 Tir de loisir.
- 11 Questions diverses.

Puis il donne lecture des rapports et ouvre les débats.

Ce sont 10 résolutions qui sont à l'ordre du jour.

Un échange de vues intervient. Personne ne désirant plus prendre la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour.

Première résolution

Je tiens à vous remercier de votre présence, pour préparer cette nouvelle saison. Qui semble mal engagée et pour laquelle je pense qu'ensemble nous allons la rendre agréable.

Pour notre effectif nous sommes restés au même niveau 100 avec une augmentation de 10 % par rapport à 2022. Nous avons dont 9 femmes et 80 hommes, 16 créations et 3 réactivations, chez les hommes nous avons 40 seniors 3, 23 seniors 1 et 12 seniors 2.

En ce qui concerne les finances, nous avons en charge 54248.18 € et en produit 53994.25 € ce qui nous donne un résultat négatif 253.93 €.

Nous avons eu une année difficile, des compétitions avortées comme le championnat départemental par suite des installations des cibles électroniques et amélioration du stand, assez difficile d'accorder le calendrier et les travaux, ceux-ci nous faisant perdre 24 sélections aux régionaux 25 m. pour un manque de créneaux, quoiqu'il en soit nous avons malgré tout un très bon palmarès

Le club est resté en troisième division nationale au pistolet 10 m, nous n'avons pas réussi la remontée, au pistolet 25 m, tout jeune en 1^{ère} division nationale, devant des grands clubs ayant beaucoup de tireurs de haut niveau la chute était pratiquement fatale, nous retournons en

2^{ème} division nationale pour 2024, en revanche, dans nos murs aux championnats de France double appartenance UFOLEP/FFT 25/50m par équipe nous avons pris les 3 titres en 1^{ère} division nationale du rarement vu, en individuel nous obtenons également 3 titres de champion de France. Aux championnats de ligue FFT nous obtenons 8 titres individuels et 5 titres par équipe, aux championnats Départementaux nous obtenons 15 titres en individuels et 18 titres par équipe.

Pour nos cibles électroniques cela devient difficile, on revient vers la même époque lorsque Bernard Champagne voulait détruire le stand, ce qui a provoqué le départ de nos tireurs de haut niveau vers d'autres clubs ou certains ont arrêté.

La Chapelle St Luc est entrée dans les communes pour l'appellation jeux 2024, et pour lequel nous allons réfléchir pour un panneau mural extérieur.

P 1/3

Les stands ont été modifiés, le 10 m est doublé de cibles électroniques provisoires jusqu'au début octobre, le 50 m terminé avec un doublage de cibles électroniques près pour la compétition, le 25 m également terminé 10 cibles seront mécaniques et 20 cibles électroniques.

Notre souhait 2024, organiser les championnats ligues 10 m, les championnats ligue 25/50 m et les championnats nationaux double appartenance en tout électronique, ce qui serait une première pour UFOLEP.

Nous avons 2 formateurs CAC « Capacité à Accueillir et Conseiller », Mrs. Luc Mercuel et Juan Delafuente qui ont obtenu leur diplôme, leur rôle, enseigner dans les clubs, afin que les élèves obtiennent leur certificat, qui devient obligatoire pour obtenir le brevet fédéral d'animateur.

Je tiens à féliciter nos tireurs de compétitions qui se sont illustrés dans les compétitions et notamment toutes nos équipes.

J'en terminerais en vous remerciant tous, tireurs sportifs de compétition et tous les tireurs sportifs de loisirs qui représentent la majorité, les animateurs, les organisateurs, de l'aide que vous apportez au club. Nos responsables de l'école de tir, N. Sala avec Ph Christ qui animent les tireurs de loisirs et encore un grand bravo à tous de porter nos couleurs.

L'Assemblée Générale approuve et adopte à l'unanimité.

Deuxième résolution

Après la lecture du résultat financier et les commentaires du bilan, ceux-ci laissent apparaître un résultat négatif 253.93€ pour des produits de 54298.18 € et des charges de 53994.25 €. Cette année nous avons eu 3 championnats de France, qui sont toujours coûteux, déplacements de plusieurs jours et éloignés. Le championnat de France que nous avons organisé a été bénéficiaire. Les assurances immobilières qui se montent 990.10 € sont en augmentation de 5%.

Un nouvel inventaire doit être effectué sur le matériel, pour la tenue à jour du patrimoine.

L'Assemblée Générale déclare approuver les comptes et donne au conseil quitus de sa gestion.

Troisième résolution

Les licences 2023, augmentation de la FFT, et de la Ligue, il faudra prévoir une augmentation de 5 € ce qui portera la licence adulte à 165 €, pas d'augmentation pour les jeunes et étudiants qui restera à 120 €. Les licences sont dématérialisées, pour le renouvellement de la licence il faut être à jour avec la date médicale, et le licencié imprimera lui-même sa licence à partir de son compte EDEN.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution

Le classement des clubs, en ligue nous sommes leaders par équipe, seuls 6 clubs sur les 65 clubs que comporte la ligue ont obtenu un podium or. Dans les championnats départementaux c'est un véritable succès, dans les disciplines ISSF.

Cinquième résolution

Le classement des tireurs départementaux pour les coupes Aube, sont classés en 2 divisions uniquement au pistolet 10 m et au pistolet 25 m sport, à la carabine 10m, 50m, et 3x20 ainsi qu'au pistolet, P.C et libre, le classement est open de cadet à senior. Cependant le classement final des coupes Aube, sera établi dans toutes les catégories fédérales de chaque participant. Les finales masters sont annulées pour 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Sixième résolution

Nous conservons les organisations des coupes Aube au 10m le 14/15 octobre et le 20/21 avril pour le 25/50m. Nous organisons les championnats départementaux 10m le 28 octobre et le 25/50m le 30/31 mars. Le 16/17 mars organisation coupe 25/50m TSCR à la Chapelle Saint Luc. Nous organiserons le championnat de ligue 10m le 9 et 10 décembre sur cible électronique.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Septième résolution

Les calendriers, après avoir été établi en juillet, sans modification à l'AG, ils ont été envoyés à tous les compétiteurs. Les championnats de France indoor seront organisés à Tarbes du 12 au 17 février, le 25/50m à Moulins le 3 au 10 juillet, le France Club 25 m le 7 juillet à moulins et le France clubs 10m le 16/17 mars à Haguenau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

P 2/3

Huitième résolution

Les entraînements sont groupés pour l'instant le mardi et le jeudi à partir de 17 h jusqu'à 21 h. Le mercredi après midi de 14 h à 17 h. Le samedi après midi de 14 h à 17 h. Cependant, l'entraînement du tir est individuel, comme chacun le sait, il est conseillé un minimum d'entraînement entre 15 à 20 h par semaine, il est donc conseillé de tirer dans l'espace-temps de votre disponibilité, en venant chercher la clef du stand, il est conseillé de venir à plusieurs, si vous êtes seul il faut s'enfermer.

Pour les jeunes de catégories, poussins, benjamins, minimes, et cadets ils devront obligatoirement passer par l'école de tir le mercredi après-midi, les responsables, Juan Delafuente et Jean François Guerra. Pour les débutants au pistolets sports un passage au tir 10m est conseillé sous le contrôle de Luc Mercuel qui prend également le contrôle et l'utilisation du stand 50m, entretien et conseils.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Neuvième résolution

L'école de tir, et obligatoirement pour les jeunes des catégories, poussins, benjamin, minimes, et cadets, ils devront passer par l'école de tir le mercredi après midi, sous la responsabilité des entraîneurs, Jean François Guerra et Juan Delafuente.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Dixième résolution

Pour le tir de loisir, M. Philippe Christ et Norbert Sala sont les responsables loisirs le samedi aux ouvertures. Les stands à utiliser sont le stand de tir de vitesse 25 m ou toutes les possibilités de figures sont possibles, pour la tenue des armes à poing. Il est ouvert aux heures d'ouvertures groupés du complexe et pour la carabine 22lr stand 50m sur cibles mécanique ou 25 m vitesse. Aucun autre calibre n'est autorisé aux armes d'épaule. En ce qui concerne les tireurs de loisirs, les débutants recevront une formation et un suivi à la manipulation des armes de poing par un diplômé de tir.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Questions diverses :

- Le concours interne roi du tir est programmé pour le vendredi soir 15 décembre.
- Luc Mercuel, titulaire des diplômes, arbitre, initiateur et C.A.C devient responsable formateur de l'orientation des tireurs loisirs.

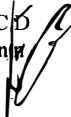
Après débat, toutes ces demandes sont adoptées.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, des questions diverses furent posées, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 22 h.

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal, signé par le Président.

La Chapelle Saint Luc le 16 septembre 2023.

M. du C.D.
E. Guénin



Le Président
C.

